

## **COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2011**

L'an deux mil onze et le Vendredi 25 Novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEROY, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Monsieur Paul BOURDON qui donne procuration à Monsieur Jean-Claude LEROY ;
- Monsieur Jean-Raoul ROSAY qui donne procuration à Monsieur Loïc MARTIN ;
- Madame Marie-Hélène BOURDON qui donne procuration à Madame Lise RONDEAU ;
- Madame Catherine GEEVERDING qui donne procuration à Monsieur André PITOU ;
- Monsieur Jean-Pierre CROQUET, absent.

Monsieur Daniel PITICCO a été nommé secrétaire de séance.

---

### **QUESTIONS A RAJOUTER A L'ORDRE DU JOUR**

Le Maire demande au Conseil que soient rajoutés deux points à l'Ordre du Jour :

- Construction cantine scolaire : Devis branchement ERDF ;
- Renouvellement contrat location logement n°4, 3 rue de l'hôtel de ville ;
- Convention 6<sup>ème</sup> tranche de travaux d'adduction d'eau potable : Convention d'aide financière AESN

Le Conseil accepte à l'unanimité que ces questions soient rajoutées à l'Ordre du Jour.

Monsieur André PITOU demande que Monsieur Jean-Pierre CROQUET se positionne par rapport à ses absences répétées et non excusées. Monsieur le Maire prendra contact avec lui.

Le conseil vote l'approbation du compte rendu du Conseil du 07 Octobre 2011. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

### **TAXE COMMUNALE D'AMENAGEMENT**

Suite à la loi de finances rectificative pour 2010 créant un chapitre fiscalité de l'aménagement dans le code de l'urbanisme, Monsieur le Maire fait part au conseil de l'entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> mars 2012 de la taxe d'aménagement.

Elle porte sur toutes les opérations de construction, de reconstruction et d'agrandissement du territoire communal, sauf si la commune décide de l'instaurer uniquement sur certains secteurs à aménager. Cette taxe s'applique obligatoirement au minimum de taux de 1% dans les communes comme Sergines qui sont dotées d'un Plan d'Occupation du Sol sauf renonciation expresse de leur part.

Le Conseil Municipal, estimant devoir prendre le temps de l'analyse de ses effets renonce à sa mise en place pour l'année 2012 et reporte sa décision à novembre 2012.

### **PROJET DE SCHEMA REGIONAL DU CLIMAT, DE L'AIR ET DE L'ENERGIE**

Le Maire rappelle au conseil les différentes dispositions du projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie élaboré conjointement entre la Préfecture de Région (Etat) et le Conseil Régional. Il l'informe également qu'une consultation est lancée auprès des personnes publiques et que leur avis doit parvenir avant le 30 novembre 2011.

Une attention particulière est portée au projet de schéma régional éolien. Il définit les parties du territoire favorables au développement de l'énergie éolienne. Dans l'Yonne : toutes les communes à l'exception de 12 (aucune du Nord Sénonais) seraient potentiellement concernées.

Le Maire fait part au conseil que certaines communes de l'Yonne se sont déjà déclarées non favorables à l'implantation d'éoliennes sur leur territoire en prenant une délibération. D'autres ont lancé un référendum et la majorité des personnes se sont prononcées contre (communes de PERCENEIGE et COURRON-sur-Yonne par référendum).

Le Conseil Municipal approuve le document à l'exception du Schéma Régional éolien, pour lequel il décide de demander l'avis de la population par référendum. Il se prononcera en fonction du résultat.

## **GROUPE SCOLAIRE : ACHAT EQUIPEMENTS ET DEVIS POUR CHENEAU**

Suite à une augmentation des effectifs des élèves scolarisés à l'école maternelle, le Conseil Municipal, après accord de l'ensemble des communes du RPI (Regroupement Pédagogique Intercommunal) décide l'achat de nouvelles chaises et d'un banc pour un montant total de 309€ HT.

Le Maire informe le conseil de la nécessité de la réfection du chêneau sur le toit du préfabriqué du groupe scolaire de Sergines. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise de couverture zinguerie Olivier BOURDON sise 4 rue d'Alsace Lorraine à MALAY-LE-GRAND d'un montant de 550€ HT.

Ce préfabriqué sera repeint afin de l'intégrer dans le nouvel ensemble gymnase cantine.

## **CONVENTION MAIRIE DE PONT-SUR-YONNE POUR LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE SCOLARITE EN CLASSE CLIS**

Le Conseil Municipal accepte la convention adressée par la Mairie de Pont-sur-Yonne concernant la répartition intercommunale des charges des écoles accueillant des enfants de plusieurs communes, et scolarisés en CLIS « Classe pour l'Inclusion Scolaire ». La commune de Sergines comptant un élève scolarisé en CLIS à l'école Paul Bert à Pont-sur-Yonne participera à hauteur de 300€ pour l'année scolaire 2011/2012.

## **REEMPLACEMENT D'UNE POMPE A LA STATION DE SURPRESSION**

Suite à un fort orage cet été, une pompe à la station de surpression ne fonctionne plus. Le Conseil Municipal décide de son remplacement auprès de la société CIVB, sise 2 rue des Jonquilles à PERCENEIGE et pour un montant de 2 714,96€ HT.

## **CONVENTION ET DEVIS FRANCE TELECOM POUR L'ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES RUE DE L'ARCHE ET DES TREILLES**

Suite aux travaux d'enfouissements des réseaux électriques réalisés rue de l'Arche et des Treilles, le conseil accepte le devis de France TELECOM pour l'enfouissement des équipements de communications électroniques. La dépense restant à charge de la commune s'élève à 531.43€ TTC.

## **REMBOURSEMENTS**

Le Conseil Municipal accepte l'encaissement de différents chèques de remboursements :

- pour trop perçus de la société EDF et France Télécom au profit de la commune et d'un montant total de 42.85€ ;
- l'indemnisation de notre société d'assurances pour le sinistre survenu au camping (dégradation de la clôture).

## **RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE DELEGATION LIEE AU TRANSPORT SCOLAIRE AVEC LE CONSEIL GENERAL DE L'YONNE**

Le Maire donne lecture du renouvellement de la convention de délégation de compétence du Conseil Général de l'Yonne à la commune de Sergines en qualité d'organisateur secondaire pour la gestion du service de transport scolaire des circuits 154,163,164 (lycées et collèges de Sens) et 331 (groupe scolaire de SERGINES).

Le Conseil Municipal accepte les termes de la convention à l'exception de l'article 5 concernant les conditions d'exploitation sur lesquelles il souhaite obtenir davantage de précisions par le Conseil Général.

## **FOYER RURAL : RENOUVELLEMENT CONTRAT GAZ CUISINE ET DEVIS EQUIPEMENTS STORES**

Le conseil décide de renouveler le contrat gaz de la cuisine du foyer rural auprès de Gaz de France-Provalys pour une durée de 3 ans.

Il accepte également le devis de la société P.B.F, sise 7 rue de la Tour à Sergines, pour la fourniture et pose de stores sur les portes d'issue de secours du foyer rural, d'un montant de 781.18€ HT.

## **VOTE DES INDEMNITES POUR LE PERSONNEL COMMUNAL**

Le Conseil Municipal fixe à l'unanimité le montant total et la répartition par filières des primes et indemnités annuelles du personnel communal.

## **CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE POUR L'ENTRETIEN MENAGER DES BATIMENTS**

Le contrat de travail de l'agent d'entretien, recruté depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2011, arrivera à échéance le 31 décembre 2011.

Après 6 mois d'essai, la personne ayant donné satisfaction sera embauchée en qualité d'adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe stagiaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012 pour 35 heures de travail hebdomadaires. L'ancien poste préexistant sera gelé.

## **CREATION DE DEUX EMPLOIS POUR BESOIN OCCASIONNEL DANS LE CADRE DU RECENSEMENT 2012**

Le Maire informe le conseil qu'un recensement de la population aura lieu à Sergines du 19 Janvier au 18 Février 2012. La commune étant divisée en deux districts à recenser, le conseil décide de la création de deux emplois occasionnels pour l'embauche d'agents recenseurs et fixe leurs rémunérations en fonction des dotations accordées par l'Etat.

## **CONSTRUCTION CANTINE SCOLAIRE : DEVIS BRANCHEMENT ERDF**

Le conseil accepte le devis de raccordement d'ERDF au Réseau Public de Distribution Basse Tension d'une puissance de 36 kVA Triphasé, d'un montant de 927€ HT.

## **RENOUVELLEMENT CONTRAT LOCATION LOGEMENT N°4, 3 RUE DE L'HOTEL DE VILLE**

Le conseil reconduit le contrat de location pour le logement n°4, 3 rue de l'Hôtel de Ville, à Monsieur Olivier MOTTÉ pour une durée de 6 ans.

Monsieur Daniel MOTTÉ, Adjoint au Maire, ne prend pas part à la décision.

## **CONVENTION 6<sup>EME</sup> TRANCHE DE TRAVAUX D'ADDUCTION D'EAU POTABLE : CONVENTION D'AIDE FINANCIERE AESN**

Le Maire informe le conseil de l'attribution par l'Agence de l'Eau Seine Normandie d'un prêt à taux 0% d'un montant de 30 439€ pour la réalisation des travaux de la 6<sup>ème</sup> tranche de réfection des réseaux d'eau potable par la commune de Sergines.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Le conseil Municipal accepte de louer la salle du club à l'entreprise NAGLA PEINTURE au tarif habituellement appliqué aux demandes de personnes extérieures au village.

## **Le conseil se réunit alors à huit clos :**

Après présentation du dossier, il accepte la demande de location de l'appartement n°1 du 66 rue des Treilles à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2011.

La séance est levée à 23:00 heures.

Le Maire,



Jean-Claude LEROY.